

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

P1127-Carpentras

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Sun'Agri

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Antoine Nogier

RCS / SIRET

8 5 2 1 5 3 4 2 8 0 0 0 1 0

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° 30 Ouvrages de production d'électricité à partir d'énergie solaire	Installations sur serres ou ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.  L'ouvrage du projet présenté est assimilé à une persienne agricole ayant une double fonction: un outil agricole de protection climatique pour les cerisiers cultivés dessous, et une installation accessoire d'un outil de production d'électricité.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'une persienne agrivoltaïque positionnée au-dessus d'un verger de cerisiers. Il s'agit d'une structure métallique sur laquelle reposent des panneaux solaires photovoltaïques positionnés sur trackers, orientables et pilotables, ayant vocation à apporter une régulation agroclimatique permettant de protéger les cultures des stress hydriques, radiatifs et thermiques.

Ce projet a été lauréat en avril 2020 de l'Appel d'Offres Innovation 4.2 de la CRE, qui a permis de valider le caractère agricole principal du projet en synergie avec une production photovoltaïque secondaire, après examen par l'ADEME.

Les éléments implantés sur le site sont :

- Les panneaux photovoltaïques orientables de hauteur maximale 5,90m (position verticale) installées sur des poteaux métalliques de hauteur 4,6m
- Un local technique combine "Poste de Livraison et de Transformation" de dimension 11m x 2,60m x 2,80m (Lxlxh) d'une surface plancher de 25.9m<sup>2</sup> et surélevé de 1,20m par rapport à la côte de référence.  
(Voir Annexe 4. Plan masse et Annexe 8. Notice descriptive pour plus de détails).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet est lauréat d'un AMI porté par la Région Sud pour l'occupation d'une parcelle du domaine Louis Giraud à des fins de démonstration agrivoltaïque. Il a vocation d'apporter une solution d'adaptation aux problématiques agro-climatiques subies par le Domaine Louis Giraud et a pour objectifs :

- de redynamiser la production de cerises en agriculture biologique, très sensible au stress climatique ;
- de protéger le verger contre les aléas climatiques de plus en plus fréquents et intenses, impactant le rendement (gel, sécheresse, canicule, fortes pluies, etc.) ;
- de diminuer le besoin en eau des végétaux en réduisant le phénomène d'évapotranspiration grâce à la régulation du microclimat à l'ombre des panneaux ;
- de faire évoluer et moderniser les pratiques agricoles en testant des systèmes synergiques innovants (utilisation de la structure pour les filets anti-insectes, pour le palissage, intégration de l'irrigation) ;
- de proposer aux apprenants du Lycée Agricole un projet pédagogique autour de l'innovation en agriculture et du sujet du changement climatique.

Ce projet intervient dans le cadre du développement des projets pilotes de Sun'Agri, faisant suite à plus de dix ans de recherche et développement en partenariat avec des organismes agronomiques et scientifiques reconnus (INRAE, ITRAV...) et soutenu par l'Etat (PIA), visant à démontrer les bénéfices agronomiques du système Sun'Agri. La surface sous panneaux de 1,25ha est assortie d'une zone témoin de 0,32ha qui servira de comparaison scientifique. (Cf Annexe 8. Notice descriptive du projet).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le chantier sera supervisé par un conducteur de travaux et un chargé d'affaires afin de vérifier son bon déroulement, tant pour le respect du planning que du cahier des charges. La sécurité du chantier sera suivie par le chargé d'affaires et le coordonnateur SPS.

Une étude de sol et des études d'exécutions permettront de dimensionner les fondations ainsi que les structures en acier. Cette structure en acier galvanisé supportera les persiennes (modules photovoltaïques) qui constitueront l'outil principal de régulation microclimatique au-dessus de cultures.

Un ensemble de capteurs météorologique, hygrométrique, et agronomique seront installés et auront pour objet de remonter les informations de stress pour l'optimisation du pilotage.

Un local technique, combinant postes de livraison et de transformation sera installé et raccordé au réseau national.

Des tranchées seront creusées puis rebouchées pour le cheminement des câbles en périphérie de la zone cultivée.

A l'issue de ces travaux, les cerisiers seront plantés dans l'axe des persiennes et bénéficieront du climat régulé pour une croissance et un rendement optimisés.

(Cf Annexe 9 Descriptif de la phase chantier).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le Domaine Louis Giraud sera en charge de l'exploitation des cerisiers et bénéficiera d'un outil de protection des cultures.

Le pilotage des panneaux sera géré par Sun'Agri pendant toute la durée d'exploitation du projet (20 ans). Les algorithmes de pilotage du programme de R&D Sun'Agri, s'appuyant sur le modèle de croissance des plantes mais également alimentés de l'ensemble des informations remontées par la station de monitoring agronomique sur site (smart data) permettront de piloter la course des persiennes pour optimiser le bien-être de la plante en créant un microclimat écartant au maximum les différents stress liés aux conditions climatiques.

Sun'Agri opérera également un suivi agronomique précis et régulier du projet, afin d'évaluer le bénéfice de la structure sur la production agricole, avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, du Domaine Louis Giraud et de l'INRAE.

(Voir Annexe 8 - Notice descriptive)

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur maximale de la construction	5,90m
Superficie du projet (zone AVD)	1,25ha
Emprise au sol totale (structure + panneaux + locaux techniques)	4 677,1m <sup>2</sup>
Occupation au sol (pieux battus)	13,84m <sup>2</sup>
Superficie du terrain d'assiette (ensemble des parcelles concernées)	52 979m <sup>2</sup>
Puissance électrique	1 080kWc
(voir Annexe 8, chap. 3.2 pour détails).	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Chemin Saint-Martin  
84200 Carpentras

Références cadastrales :

AE 162  
AE 163  
AE 164  
AE 165  
AE 233

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05° 03' 04" 5    Lat. 44° 05' 24" 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "    Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?    Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?    Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est située à 4,3km au nord-est du projet (ZNIEFF2 "Les Dentelles de Montmirail"). Aucune autre ZNIEFF n'est recensée dans les 5km autour du site du projet.  Cf Annexe 10. Diagnostic écologique
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Carpentras est concerné par un PEB approuvé par arrêté préfectoral le 28 juin 1985. Le site de projet n'est pas situé dans les zones de bruit définies par le PEB.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de 500m autour du Monument Historique Inscrit "Chapelle Saint Martin de Serres". Un travail de concertation avec les Services de l'UDAP84 et de l'Architecte des Bâtiments de France du Vaucluse a été mené par Sun'Agri et ENCIS Environnement et a abouti une adaptation du projet afin de réduire au maximum la visibilité du projet, dans une logique d'écrin paysager. (Voir Annexe 8. Note descriptive et Annexe 11. Etude paysagère).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Carpentras est concernée par le PPRI du Bassin Sud-Ouest Mont Ventoux. Le terrain du projet est situé en zone inondable (aléa moyen) de ce PPRI.  PPRI du Bassin Sud-Ouest Mont Ventoux approuvé le 30 juillet 2017
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'a été identifié dans un périmètre de 5km autour du site de projet. Cf Annexe 6. Sites Natura 2000 Cf Annexe 10. Diagnostic écologique
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le système d'irrigation choisi pour la parcelle sera de type micro-aspersion par frondaison dans le but d'apporter la juste quantité nécessaire en eau à la plante et ainsi optimiser la consommation de la ressource. L'eau proviendra du Canal de Carpentras et sera distribuée depuis une borne déjà présente sur la parcelle. Le système d'irrigation actuel est suffisant pour subvenir aux besoins en eau des futures plantations, et la création de forages n'est donc pas nécessaire. La consommation en eau sous système agrivoltaïque sera inférieure à la culture de cerisiers classiques plantées à proximité (-20% à -25%).(Cf Annexe 8. Notice descriptive pour plus de détails).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La technique de construction par pieux battus induit très peu de matériaux de terrassement excédentaires. Ceux-ci seront réutilisés dans le cadre des aménagements du site (chemins d'exploitation, surélévation de la zone technique...).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic écologique a été réalisé par le bureau d'études Altifaune ainsi qu'une analyse des éventuels impacts du projet sur la biodiversité. Celui-ci conclut à une absence d'impact significatif du projet sur les milieux naturels. Des mesures écologiques sont proposées et ont vocation à s'insérer dans des démarches auxquelles participent déjà le Domaine Louis Giraud, visant à favoriser la biodiversité en milieu agricole. Un suivi écologique sera mis en place pendant l'exploitation du projet. (Cf Annexe 10. Diagnostic écologique)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(Cf Annexe 10. Diagnostic écologique)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet correspond à un terrain agricole exploité en arboriculture et précédemment en viticulture. Les vignes étant arrivées en fin de vie, le Domaine a souhaité les remplacer par un verger complet en cerisiers. La vocation agricole du site sera donc maintenue et pérennisée par la mise en place du projet.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est en zone inondable (aléa faible) du PPRI SOMV. Sun'Agri a rencontré pendant la phase de développement du projet le service Risques de la DDTM84 qui a fait part de la nécessité de réaliser une étude prouvant l'impact non significatif du projet sur le fonctionnement hydraulique du territoire en cas de crue, ainsi que la résistance de la structure aux vitesses et hauteurs d'eau de la classe d'aléa. Les études, réalisées par les bureaux d'études Artelia et SERTEC, concluent bien à la résistance de la structure et à un respect des préconisations du PPRI. (Cf Annexe 7.)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase chantier, le trafic sera lié à l'approvisionnement du matériel.  En phase exploitation, le trafic sera identique à celui généré par l'activité agricole pour la culture arboricole.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées (trafic, déchargement et montage du matériel). En phase exploitation, le bruit sera identique à celui généré par l'activité arboricole. La technologie de pilotage des panneaux utilise un système de roue dentée, limitant le bruit (52dB) et fonctionne par courte durée, seulement aux périodes stratégiques pour les plants.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude paysagère réalisée par le bureau d'études spécialisé ENCIS Environnement est présentée en Annexe 11. du dossier et permet d'appréhender précisément le projet, son insertion et ses potentiels impacts sur le patrimoine paysager. Elle détaille également l'ensemble des mesures visant à favoriser l'insertion paysagère du projet. (Cf Annexe 11.)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet dans sa globalité (dimensions de la structure, géométrie culturelle) a été pensé conjointement avec Ile Domaine Louis Giraud de manière à être parfaitement compatible avec l'activité agricole. L'activité agricole est maintenue sur la zone de projet. L'usage du sol également.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Des mesures écologiques, paysagères et relatives au risque inondation ont été prescrites par les différents bureaux d'études mandatés pour ce projet.

Elles sont présentées dans les documents suivants :

Annexe 7 - Note hydraulique réalisée par le bureau d'études ARTELIA et étude de résistance de la structure réalisée par le bureau d'études SERTEC

Annexe 8 - Notice descriptive du projet

Annexe 10 - Diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études ALTIFAUNE

Annexe 11 - Diagnostic paysager réalisé par le bureau d'études ENCIS ENVIRONNEMENT

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des résultats de l'étude hydraulique, du diagnostic écologique, de l'étude paysagère et des mesures mises en place pour limiter l'impact environnemental du projet, pour favoriser la biodiversité, et pour améliorer son insertion paysagère, nous estimons que les caractéristiques de ce projet agrivoltaïque ne sont pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Ce projet, à vocation pédagogique, permet le maintien de l'activité agricole et s'inscrit dans une logique de renouvellement des vergers qui seront cultivés par le Domaine Louis Giraud, de façon identique à un verger classique.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7 - Note d'expertise hydraulique réalisée par le bureau d'études ARTELIA et étude de résistance de la structure aux crues réalisée par le bureau d'étude SERTEC  
Annexe 8 - Notice descriptive du projet agrivoltaïque  
Annexe 9 - Descriptif de la phase chantier  
Annexe 10 - Diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études ALTIFAUNE  
Annexe 11 - Diagnostic écologique réalisé par le bureau d'études ENCIS ENVIRONNEMENT

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 09/06/2021

Signature



**Sun'Agri**  
7 rue de Clichy - 75009 PARIS  
Tél : +33(0)1 53 81 03 15  
contact@sunagri.fr - www.sunagri.fr  
RCS Paris 852 153 428